



devis et assemblée générale

Par **BENOITD**, le 11/06/2011 à 11:42

Bonjour,

Je suis propriétaire et en copropriété, ma question est simple, pour des travaux un seul devis était inséré à l'ordre du jour.

Par la suite nous avons reçu 2 autre devis par voie postale.

Le jour de l'assemblée générale nous avons donc 3 devis (1 reçu avec la convocation et 2 autres reçu après)

Peut-on dire que ces 2 devis sont irrecevables étant donné qu'ils n'étaient pas avec la convocation?

A savoir que L'AG a voté pour le devis figurant dans la convocation et que 2 Copropriétaire on voté contre donc résolution accepté.

Puis-je contester cette résolution en faisant valoir qu'il n'y avait qu'un seul devis avec la convocation

Merci